

Flash rivière

JOURNAL D'INFORMATIONS DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS N°8



Entretien des cours d'eau

..... page 2

Pose d'une série d'échelles limnimétriques

..... page 2

Les Plans Communaux de Sauvegarde

..... page 2

Exposition itinérante

..... page 2

Mot du Président

du Comité de Rivière



TOUS POUR L'EAU

L'approche des questions liées à l'eau est complexe car sa gestion implique un grand nombre d'acteurs : pouvoirs publics, collectivités et élus locaux, acteurs économiques et associatifs, usagers... et une grande diversité de territoire urbain ou rural, montagne, vallée ou plaine.

Dans ce vaste panorama, le Syndicat du Pays de Maurienne continue son implication pour améliorer la gestion et préserver la ressource, favoriser la lutte contre les pollutions et assurer une meilleure protection des biens et des personnes.

L'année écoulée a été marquée par des manifestations commémorant les crues dramatiques de 1957. Ces expositions, conférences, témoignages sont importants pour que nous gardions en mémoire le risque que nous imposent l'Arc et ses affluents.

Dans le Programme d'Actions et de Préventions des Inondations, l'accent est mis sur une meilleure connaissance et une maîtrise approfondie des crues. La mise à disposition d'une chargée de mission pour aider à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde s'inscrit dans ce cadre là.

Travailler sans cesse pour améliorer la qualité de l'eau fait aussi partie de nos objectifs. La mise en service de nombreuses usines de dépollution ou stations d'épuration intercommunales en est la preuve tangible.

Il reste encore des actions à lancer ou à terminer. Gageons que les élus, sortis des urnes en mars prochain, sauront continuer la mission et pourront œuvrer pour une bonne gestion de l'Arc et de ses affluents.

Yves DURBET
Vice-Président du Syndicat
du Pays de Maurienne

Les crues de 1957

Les crues : une histoire qui se répète

L'arrivée d'une crue a des conséquences parfois dramatiques pour les riverains, habitants ou acteurs économiques. Au-delà des dommages matériels et humains, elle entraîne également une érosion des sols, des dépôts de sédiments, la destruction d'habitats et d'espèces. L'Arc en crue est d'autant plus agressif que ses eaux charrient des tonnes de matériaux.

Qui l'eut cru ?

1868, 1902, 1914, 1920, 1921, 1957, 1987, 1993, 1994... Les sautes d'humeur de l'Arc, soudaines et destructrices, ont marqué la mémoire collective. 400 crues torrentielles de l'Arc sont consignées depuis le XV^{ème} siècle ! Parmi les plus dévastatrices, citons celles de septembre 1866, de septembre 1920, de juin 1957 ou encore celle de septembre 1993.

Des crues d'exception

La plupart de ces grandes crues, celles de l'Arc et de ses affluents turbulents, étaient des crues de type centennale, comme celle de 1957. Une crue centennale est une crue dont la probabilité d'apparition une année est de 1 sur 100. Ainsi, une crue centennale revient en moyenne tous les 100 ans, mais peut aussi se répéter à quelques années d'intervalle, puisque les phénomènes climatiques n'ont pas de raison d'être liés d'une année sur l'autre. Les niveaux atteints lors d'une crue centennale servent aujourd'hui de niveaux de référence dans les documents de planification urbaine.



Pose d'une série d'échelles limnimétriques

Le Syndicat du Pays de Maurienne poursuit ses opérations de surveillance et de gestion du lit de l'Arc. Une quinzaine d'échelles limnimétriques ont été installées. Elles complètent les quelques échelles de crues déjà en place le long de l'Arc.

Placées aux endroits stratégiques, les échelles de crues permettent de mieux évaluer la hauteur d'eau et le niveau des sédiments de l'Arc. Pendant les épisodes de crues, ces repères fournissent des données fiables sur l'intensité de l'évènement.

À partir de la hauteur d'eau, il est possible de calculer le débit. De plus, leur présence permanente sur le terrain rappellera aux riverains que le risque zéro n'existe pas...



C'est une entreprise grenobloise, ACRO-POLES, qui a procédé à l'installation des échelles. ACRO-POLES est spécialisée dans les travaux d'accès difficiles.

Exposition itinérante Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Cette exposition a pour but de faire découvrir le fonctionnement spécifique du bassin versant de l'Arc et d'informer sur le risque inondation. Elle est issue du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la vallée de la Maurienne et ouverte au grand public.

Mise à disposition des Mauriennais, la durée maximale du prêt est fixée à 3 semaines afin que l'exposition puisse bénéficier au plus grand nombre (au-delà, nous consulter).

Pour les communes et les partenaires du Syndicat du Pays de Maurienne, le prêt est gratuit. Pour tout autre cas, nous consulter.

DÉMARCHE À SUIVRE POUR LA RÉSERVATION

Contactez le Syndicat du Pays de Maurienne (04 79 64 12 48) afin de poser une option concernant les dates souhaitées.



Entretien des cours d'eau

Le contrat de rivière « Arc et affluents » a permis de réaliser des travaux de restauration des cours d'eau. Aujourd'hui, la gestion durable des cours d'eau constitue l'un des grands enjeux du bassin versant de l'Arc.

Le Syndicat du Pays de Maurienne accompagne les collectivités de la vallée à mettre en place des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau.



L'objectif est d'entretenir des berges, afin de maintenir une végétation équilibrée, de limiter les risques d'érosion, d'assurer la protection des biens et des personnes contre le risque inondation mais également de favoriser la découverte de la rivière et de ses milieux et les activités de loisirs liées à l'eau.



Un projet a été mis en œuvre avec la Communauté de Communes Maurienne Galibier sur les 43 affluents de l'Arc, soit près de 180 km de linéaire de rivière. Il s'agit de prévoir entre 2007 et 2011, tous les travaux d'entretien courant et de mise en valeur des cours d'eau à mener sur le canton de St Michel de Maurienne, afin de satisfaire à des objectifs de gestion. Ces derniers ont été fixés en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux de la gestion des milieux aquatiques.

Les Plans Communaux de Sauvegarde

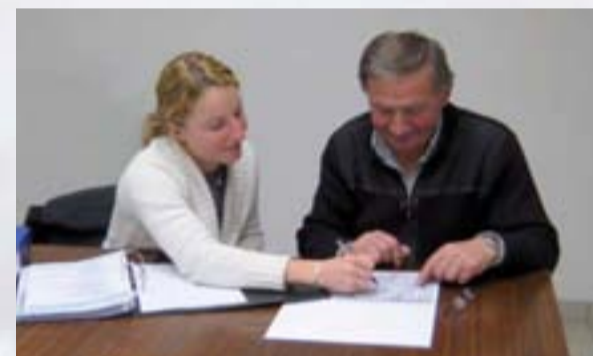
La vallée de la Maurienne est soumise à de nombreux risques majeurs naturels et technologiques : inondations de l'Arc, crues torrentielles, glissements de terrain, séismes, avalanches, installations industrielles, transport de matières dangereuses, rupture de barrage...

Depuis 2005, une loi impose aux communes de planifier leurs actions en cas de crise, via des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Les communes visées sont celles :

- Dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) approuvé ; le PPR est un document qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.
- Comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ; le PPI prévoit l'organisation et l'intervention des secours si les accidents susceptibles de se produire sur une installation (usine, barrage) risquent de déborder de son enceinte.

En Maurienne, de nombreuses communes sont concernées, notamment celles dotées d'un PPR Inondation.

Le PCS est adapté aux moyens dont la commune dispose. Il définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques et des enjeux à l'échelle de la commune. L'élaboration et l'application du PCS intègrent des actions indispensables d'information préventive régulière auprès des administrés.



Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) vient d'embaucher un technicien chargé d'aider les communes mauriennes qui le souhaitent dans l'élaboration de leurs PCS. 26 communes ont à ce jour demandé l'aide du SPM. D'autres ont choisi de confier ce travail à leurs services techniques ou à des intervenants extérieurs. À terme, il est prévu de mettre en place un Plan InterCommunal de Gestion de Crise en Maurienne. Ceci permettra de mettre en commun des moyens matériels et humains entre communes voisines.

Les PCS qui vont être élaborés d'ici quelques mois avec le SPM seront des outils de prévention et de gestion de crise simples d'utilisation et pouvant être aisément mis à jour par les communes elles-mêmes. Les équipes communales devront se les approprier afin de réagir rapidement et efficacement en cas d'évènement majeur naturel ou technologique. Il sera demandé à la population d'assister à des réunions publiques et de toujours conserver à portée de main les documents qui leur seront distribués.